



Légende

Informations surfaciques

- [Hatched box] Zone 100m affectée par le bruit - RD 19 (catégorie 3)

Prescriptions ponctuelles

- [Tree icon] Arbre isolé à protéger au titre de l'article L.151-23
- [Star icon] Pigeonnier à protéger au titre de l'article L.151-19

Prescriptions linéaires

- [Dashed line] Prescription d'alignement
- [Dotted line] Principe de liaison piétonne future
- [Blue dashed line] Fossé à préserver au titre de l'article L. 151-23

Prescriptions surfaciques

- [Blue hatched box] Emplacement réservé
- [Red hatched box] Emplacement réservé - Programme de logements (article L151-41-4')
- [Green hatched box] Espace Boisé Classé
- [Green box with tree] Élément de paysage à protéger au titre de l'article L.151-23
- [Black box] Secteur comportant une orientation d'aménagement

Zonage

- [Red box] U1 : Zone d'habitat ancien à caractère traditionnel
- [Orange box] U2 : Zone d'habitat résidentiel à caractère pavillonnaire
- [Light orange box] AU1 : Zone à urbaniser à destination principale d'habitat
- [Pink box] AU1s : Zone à urbaniser à destination d'habitat (dont logements locatifs) et/ou de commerces
- [Light pink box] AU2 : Zone à urbaniser
- [Grey box] AU0 : Zone à urbaniser fermée, à vocation future d'habitat
- [Green box] NL : Zone naturelle destinée à accueillir des activités de loisir, liées à la mise en valeur du plan d'eau existant
- [Light green box] Ah : Secteur d'habitat isolé
- [Yellow box] A : Zone agricole

Liste des emplacements réservés

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SURFACE	RECAPITULATIF
Emplacements réservés à des espaces et ouvrages publics :				
p1	Création d'une salle des fêtes - RD 56	Commune	4 720 m²	
p3	Aménagement du plan d'eau et fossé	Commune	7 800 m²	
Emplacements réservés à des programmes de logements :				
				8 000 m²
L1	Programme mixte : logements (dont locatifs sociaux et accession sociale) + services et/ou commerces	Commune	8 000 m²	
Emplacements réservés à des voiries et réseaux :				
				16 110 m²
v1	Requalification urbaine de la place du 19 mars - RD 56	Commune	220 m²	
v2	Élargissement du chemin de la Cépette (sur largeur 3 m) et aménagement paysager (largeur 15 m)	Commune	3 420 m²	
v3	Élargissement de l'impasse des Espérances	Commune	970 m²	
v4	Élargissement du chemin de Ville neuve nord - VC 6	Commune	2 540 m²	
v5	Élargissement du chemin de Villeneuve sud - VC 6	Commune	1 510 m²	
v6	Élargissement du chemin de Labarthe - VC 3	Commune	1 200 m²	
v7	Élargissement de l'avenue de Mascarou - RD 56c	Commune	1 730 m²	
v8	Élargissement de l'avenue des platanes - RD 56	Département	2 920 m²	
v9	Entretien du fossé au lieu dit Las Graves	Commune	1 130 m²	
v10	Entretien du fossé l'angle de l'impasse des Espérances	Commune	470 m²	
TOTAL				36 630 m²

Plan Local d'Urbanisme

VILLATE

PLU

MODIFICATION N°2 DU PLU DE VILLATE

PLAN DE ZONAGE	PLU approuvé le : 06 01 2012	4.2
	MODIFICATION N°2	
ECH : 1/2000	Approuvée le : 19 12 2016	